

## Compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 2023

Sous forme de visio conférence

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, *pouvoir de Leszek Brogowski*

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne,

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire

Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire

Réza Salami, conseiller Brest Métropole

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes université

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR, Université Rennes 2

Stéphanie d'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante

Tristan Jezequel, représentant des personnels permanents, coordonnateur parcours DNSPM & Master

Louise Léger, étudiante musique

Maximilien Chazan, étudiant musique

### Membres titulaires excusés

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire

Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université, *pouvoir donné à Françoise Rubellin*

Rosine Nadjar, intervenante danse

Morgane Leroy, étudiante danse

## **Membres suppléants excusés**

Guillaume Robic, conseiller régional, Région Bretagne  
Samia Soutani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire  
Aymeric Seasseau délégué à la culture, Ville de Nantes  
Sélene Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes  
Audrey Balavoine, intervenante danse  
Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie  
Jeanne Rousseau, étudiante danse

## **Et en présence de :**

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale  
Maurice Courchay, directeur du département danse  
Marc Clériveret, directeur du département musique par intérim  
Taofik Ligali, responsable administratif et financier  
Thierry Le Nedic, Région Bretagne  
Elise Lebret, Région Bretagne  
Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire

La présidente informe que le conseil d'administration en visio est enregistré pour pouvoir en faire un compte rendu fidèle.

Le conseil d'administration est préparé en amont par le groupe technique.

## **I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS**

### **Compte rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2023**

Les nouveaux administrateurs élus ne prennent pas part au vote du compte rendu s'ils n'ont pas assisté au conseil d'administration concerné.

Adoption à l'unanimité sauf une personne qui ne prend pas part au vote.

### **1 - MISE A JOUR DES TARIFS DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE (EN PARTICULIER, LES FRAIS DE SCOLARITE DES ETUDIANTES ET ETUDIANTS BOURSIERS)**

La présidente explique qu'après le dialogue entre les représentants des étudiants et le groupe technique, on a pu aboutir à une proposition de réduction graduelle des frais de scolarité au profit des boursiers d'échelon 0 bis à 7, notamment avec une réduction de 50%, soit 275 € pour les boursiers à échelon 7, c'est-à-dire celles et ceux qui sont le plus en difficultés financières et 100 € pour les boursiers à échelon 0 bis.

Elle ajoute qu'à la suite d'une suggestion de Stéphanie Carnet, la présentation de la délibération a été modifiée pour montrer les frais de scolarité par échelon de bourse ainsi que le coût pour Le Pont Supérieur des réductions par échelon de bourse.

Catherine Lefaix-Chauvel explique le motif de ce projet de délibération. En effet, une remontée des étudiants sur une disposition qui dans le contexte actuel peut paraître étrange et peu compréhensible. A savoir, qu'actuellement les étudiants boursiers à échelon 0 bis sont exonérés de la moitié des frais de scolarité, alors que ceux à échelon 7 dont la situation financière est moins favorable paient la totalité de la scolarité.

Maurice Courchay, revient sur l'historique de la tarification en vigueur actuellement au Pont Supérieur pour expliquer que c'était un choix assumé des administrations précédentes de compenser les étudiants qui percevaient moins de bourse de l'Etat afin de prendre en compte les réalités des étudiants.

Catherine Lefaix-Chauvel ajoute que l'option retenue et proposée par le groupe technique est celle qui prend en compte tous les échelons de bourses avec une tarification sociale croissante allant de 275 € pour les échelons 7 à 450 € pour les échelons 0 bis. La scolarité est de 550 € pour les non boursiers.

Anne-Sophie Lamberthon revient sur l'idée de mettre en place un tarif solidarité qui avait émergée lors d'un précédent conseil d'administration. Cela devrait permettre aux étudiants notamment non boursiers plus chanceux financièrement de payer des frais de scolarité plus élevés afin de compenser les frais des étudiants boursiers, car, il y a des familles de classe moyenne qui souffrent beaucoup en ce moment, mais pour autant ne sont pas déclarées boursières. Elle aimerait savoir si cette idée a pu susciter des réflexions et si quelque chose a pu être fait au niveau du Pont Supérieur.

La présidente se souvient que le sujet avait été effectivement abordé une fois il y a bien longtemps, mais il semblerait que pour des raisons de faisabilité technique et aussi au regard des pratiques observées au sein des autres écoles supérieures, les réflexions n'ont pu aboutir à une décision.

Maximilien Chazan a apprécié le dialogue mis en place pour aboutir à ce projet de délibération. Cependant, il regrette que l'effort ne soit pas suffisant dans le sens où, finalement les étudiants boursiers à échelon 0 bis qui payaient 225 € de frais de scolarité se retrouveront à payer 450 € désormais du fait d'une part de l'augmentation des frais de scolarité (100 €), mais aussi de la réduction de l'exonération qui leur avait été accordée (125€), d'autant que ces boursiers à échelon 0 bis représentent la majorité des étudiants boursiers.

Franck Nicolon aurait souhaité avoir les argumentaires des étudiants avant le vote de la délibération. Ce serait plus simple, faciliterait le débat et permettrait de voter en toute connaissance de cause.

La présidente affirme qu'au même titre que les questions diverses, les argumentaires des étudiants aurait dû être annoncés par les représentants des étudiants au moins à l'ouverture de la séance.

Adoption à l'unanimité sauf une abstention et un contre.

## **2 - SUIVI PROGRAMME DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC (CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS)**

La Présidente passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel qui explique que la CVEC est un préalable pour rentrer dans l'enseignement supérieur. C'est une sorte d'impôt introduit par la loi ORE (orientation et réussite des étudiants). Le CROUS collecte la CVEC et réaffecte une quote-part aux établissements affectataires. Cet impôt est destiné à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter toutes les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Adoption à l'unanimité

## **3 - CONDITIONS D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS S'AGISSANT DE LA TENUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION A DISTANCE PAR TELECONFERENCE**

La présidence explique qu'à la suite de sa sollicitation par la directrice générale, Catherine Lefaix-Chauvel, le service contrôle de légalité de la préfecture confirme qu'il est possible et légal de tenir les conseils d'administration par visioconférence. Cependant, il est conseillé d'enregistrer la séance afin d'en produire un compte rendu fidèle. Une fois que le compte rendu est adopté par le conseil d'administration suivant, les enregistrements devront être obligatoirement détruits.

Elle ajoute qu'un lien sera envoyé par chat afin de permettre aux administratrices et administrateurs de signer la feuille de présence dès lors qu'un document budgétaire (budget primitif, décisions modificatives et compte administratif) est voté au cours de la séance.

Adoption à l'unanimité.

## **4 - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS**

La Présidente indique qu'il s'agit de la suppression de deux postes : professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (16/16) et professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (3/16), correspondant à des vacances de postes à la suite du départ de leurs titulaires. Ces postes sont

budgétairement réaffectés autrement puisque les fonctions existent toujours. Mais, le poste correspondant au grade peut être supprimé.

Stéphanie D'Oustrac commente qu'elle a été interpellée à ce titre par ses collègues enseignants sur les impacts de ces suppressions sur le pôle musique classique à contemporain.

Catherine Lefaix-Chauvel, répond que ces postes n'ont pas vocation à perdurer puisqu'ils étaient occupés par deux agents qui ne sont plus dans la collectivité : une disponibilité depuis plus de deux ans et un départ à la retraite. Elle poursuit en indiquant que ces délibérations ont reçu l'avis favorable du comité social territorial du CDG 44. Aucun impact n'est à prévoir sur les équipes pédagogiques.

Adoption à l'unanimité

#### **5 - MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (DE 26/35 A 35/35)**

Catherine Lefaix-Chauvel, explique que cette délibération et la suivante relative à la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, répondent aux objectifs de restructuration du département musique annoncés lors du débat d'orientation budgétaire 2023, visant à supprimer un poste d'encadrement de catégorie A et à reconsolider les postes de coordination intermédiaire au département musique.

Ces évolutions de postes répondent à une volonté de construire une équipe de coordination transversale des parcours artistiques et pédagogiques et de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire. Dans le sens où, ces postes ne peuvent plus légalement être occupés par des vacataires pendant des années. La contractualisation de ces fonctions favorise un fonctionnement pérenne, stable et fluide du département musique. Cette modification du temps de travail et création de poste n'engendrent pas de nouvelles charges au budget. C'est un refléchage de crédits budgétaire des vacataires vers les permanents.

Adoption à l'unanimité.

#### **6 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Catherine Lefaix-Chauvel, explique que cette délibération s'inscrit dans la même logique prospective que la précédente et ce, à budget constant. En effet, il s'agit en réalité d'une transformation et non pas d'une création au sens strict, car les crédits budgétaires nécessaires au financement de ce poste sont déjà inscrits au budget de la vacation.

Adoption à l'unanimité

#### **7 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

À la suite de l'adoption des délibérations précédentes relatives aux ressources humaines, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Adoption à l'unanimité

#### **8 - INSTAURATION FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Catherine Lefaix-Chauvel, explique que c'est la mise en œuvre du décret du 13 décembre 2022 qui se décline au niveau des collectivités territoriales en ce qui concerne le forfait mobilité durable, par la prise en compte d'autres moyens de déplacement durable (trottinette, skateboards, ...) autre que le vélo.

Ce forfait permet aux agents engagés dans des mobilités douces de bénéficier d'une participation employeur au financement de ce mode de transport pour les trajets domicile-travail. Il y avait déjà une délibération IKV (indemnité kilométrique vélo) et cette nouvelle délibération permet d'élargir le champ des possibilités.

Adoption à l'unanimité

## **II - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

## 1- INFORMATIONS

### **Mobilités ERASMUS+**

La Présidente a diffusé une vidéo de deux minutes vingt secondes où l'on peut voir une étudiante du Pont Supérieur et une étudiante de l'Estonian Academy of Music and Theater de Tallinn, partager leurs expériences et intérêts après avoir participé au programme de mobilité internationale ERASMUS+.

<<Coline GENET, je fais du violon et au cours de ma 2ème année, je suis partie en ERASMUS pendant un semestre à Stockholm en Suède. Cela m'a permis de me projeter au-delà de la licence musique et d'envisager un master. Les étudiants là-bas m'ont bien accueillie et accompagnée. Je me suis toute de suite sentie bien>>.

<< je viens d'un pays du nord est de l'Europe : Estonie, je suis venue apprendre la musique traditionnelle de Bretagne. Au début, c'était un peu difficile, mais maintenant je suis là depuis quatre mois et j'arrive à bien communiquer, comprendre. J'ai de la chance de venir l'année où l'on intègre le nouveau bâtiment, bien isolé>>.

Caroline Stupienko, coordonnatrice du programme ERASMUS+, explique que cette vidéo fait partie d'un ensemble de mesures visant à informer les étudiants et les enseignants, les encourager à partir à l'étranger notamment dans le cadre du programme ERASMUS+. Les étudiants en danse n'ont pas accès au programme puisque pour en bénéficier, il faut être sur le modèle LMD (Licence, Master, Doctorat). Ce n'est pas encore le cas, mais cela pourrait le devenir très prochainement. Caroline Stupienko est disponible pour accompagner administrativement les étudiantes et étudiants afin de faciliter ces mobilités. En collaboration avec les équipes pédagogiques musique, il s'agit d'aider les étudiants dans l'élaboration de leur projet de mobilité à l'étranger. Un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place, notamment des réunions d'informations en tout début d'année universitaire, des supports visuels et des dépliants explicatifs. C'est une démarche qui peut paraître simple, mais se révèle assez lourde et complexe tant sur le plan administratif que pédagogique.

L'allocation de 20% du budget pour financer des mobilités hors Europe est allouée cette année à deux départs prévus l'un pour un projet de stage avec un luthier à l'Ile-Maurice et l'autre pour un projet de recherche au sein de Laval Université au Québec. Le programme Erasmus + propose des mobilités hybrides associant des activités virtuelles en lien avec la mobilité, comme l'apprentissage à distance organisé par l'établissement d'accueil, avec une mobilité physique à l'étranger.

Ces mobilités ne seraient pas réalisables sans le soutien des bourses européennes ERASMUS+, mais également celui du ministère de la Culture, que nous tenons à remercier, via le versement de l'aide à la mobilité internationale (AMI) : cette aide complémentaire est un soutien très précieux et essentiel pour accompagner notamment les étudiants boursiers en mobilité.

Marc Clériver apporte quelques petites précisions sur ces mobilités. A savoir que, contrairement aux universités, les mobilités au Pont Supérieur se font au semestre et non à l'année et cela correspond à deux ou trois étudiants par année. Pour les mobilités enseignantes, en moyenne annuelle, deux sont concernés pour enseigner quelques jours dans une école étrangère partenaire. La difficulté pour développer les mobilités enseignantes vient du statut des intervenants vacataires : de ce fait, lorsqu'ils ne donnent pas cours pour le Pont Supérieur, on ne peut les rémunérer pour aller enseigner dans une école partenaire. Cette problématique n'est pas le cas dans les autres écoles supérieures, mais pour l'instant c'est la règle. On parvient aussi à pouvoir envoyer des étudiants en stage. Côté formation du personnel, Anne-Laure Guenoux responsable des cursus pédagogiques pourra éventuellement bénéficier d'une bourse ERASMUS+, pour aller se former en Belgique sur un ou deux modules d'appels à projets recherche, que l'on va déposer dans les prochaines semaines. Très concrètement, dans quinze jours, nous recevons une trentaine d'étudiants et cinq enseignants de KMH (KMH de Stockholm). On va travailler à la fois, sur l'accueil des étudiants, des enseignants pour qu'ils enseignent au sein du Pont et aussi des partenariats recherche notamment artistique.

L'international au Pont Supérieur ne se réduit pas à ERASMUS+, cela convoque également le sujet de la recherche, notamment pour le département danse qui a régulièrement des échanges avec le Québec. L'ensemble des pôles musique et danse est également adhérent à l'AEC (Association Européenne des Conservatoires) . Le Pont Supérieur été moteur dans la mise en œuvre d'une sous plate-forme, puisque l'AEC organise une réunion annuelle et plusieurs sous-plateformes qui se réunissent en fonction des problématiques d'esthétiques musicales, sur la musique ancienne, la recherche artistique, pop en jazz et nous avons sollicité - à l'époque de Benoît Baumgartner - la possibilité de pouvoir ajouter une sous plate-forme à pop and jazz afin

d'y ajouter le folk. Pour l'instant l'AEC fait partie des orientations stratégiques à stimuler pour développer Le Pont Supérieur et sa visibilité au niveau européen en particulier sur la recherche artistique.

Catherine Lefaix-Chauvel, complète en disant qu'en terme de stratégie du Pont Supérieur à l'échelle internationale, il faut distinguer deux axes. C'est effectivement développer des partenariats qui sont importants pour l'ensemble des équipes ici présentes, apportant de la plus-value aux étudiants du Pont Supérieur. C'est aussi cette volonté clairement affichée de rester pleinement inscrit dans le paysage LMD à l'échelle européenne.

La présidente évoque les journées TRANSMETTRE à Nantes les 30 et 31 mars 2023 qui ont connu un très grand succès avec des retours positifs et des compliments. Cela vient conforter l'ensemble des organisateurs de ne pas abandonner cette ouverture à la recherche au niveau national et international. C'était vraiment un moment de visibilité important pour le rayonnement du Pont Supérieur.

La présidente remercie personnellement l'ensemble des organisateurs de ces journées TRANSMETTRE.

### **Le projet de logement sociaux pour les étudiants en musique à Rennes**

C'est un projet porté par la ville de Rennes dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Blosne. Donc des projets de construction de logements sociaux pour les étudiants à la fois pour l'école nationale supérieure (ENS) et à la fois pour les étudiants du Pont Supérieur et les grands élèves du conservatoire de Rennes. Une réunion est prévue avec les équipes de bailleur social Espacil afin de discuter sur la communication et la manière dont les étudiants vont pouvoir candidater pour obtenir ces logements attribués sur critères sociaux. Il faut ajouter que ces bâtiments ont été travaillés sur le plan phonique et seront disponibles pour la rentrée prochaine. Une visite de chantier est prévue d'ici peu. C'est une très bonne nouvelle pour les étudiants en musique notamment les plus démunis.

### **2-QUESTIONS**

Stéphanie D'Oustrac a la parole pour poser ses questions diverses. Elle annonce qu'elle a plusieurs questions d'ordre pédagogique.

Elle souhaite revenir sur l'organisation des concours d'entrée, évaluations, pour faire savoir que les professeurs demandent une réelle concertation. Les décisions prises ne leur semblent pas correspondre à la réflexion pédagogique nécessaire de l'équipe pour travailler en complémentarité et en transversalité. Pour la première fois depuis sept ans qu'elle travaille au Pont Supérieur, elle a été sollicitée pour donner un avis facultatif sur l'entrée des étudiants. Sur la base de la réception d'enregistrements vidéo des candidats, elle regrette de n'avoir eu à donner qu'un avis facultatif, considérant que ce sont tout de même les professeurs qui vont emmener, porter les étudiants pendant trois ans. Ces nouvelles règles ne sont pas comprises. A titre personnel Stéphanie d'Oustrac estime que cela enlève de la responsabilité aux professeurs, déjà sous statut de vacataire. Elle précise que tous les professeurs que qu'elle a pu rencontrer sont extrêmement impliqués, mais c'est de plus en plus difficile.

Stéphanie D'Oustrac poursuit en évoquant la question budget. Elle comprend qu'il faut fournir des efforts et ce message est compris et pris en compte par tout le monde. Mais, elle explique aussi qu'elle a un idéal par rapport à l'enseignement supérieur qui lui semble très compliqué d'atteindre dans les conditions actuelles. Elle revient sur le problème d'accès aux locaux dans le bâtiment partagé avec le CRR de Rennes au Blosne, qui s'est trouvé amplifié pendant les périodes de grève. Le travail personnel des étudiants compte énormément et elle trouverait formidable que les étudiants puissent avoir accès aux salles le dimanche. « Je pense qu'on a vrai souci d'organisation par rapport aux locaux au Pont Supérieur » dit-elle.

La présidente affirme que ce ne sont pas de simples questions et qu'en tant que présidente, la question d'ordre pédagogique ne concerne pas tous les administrateurs ici présents et qu'on doit comprendre de cette intervention qu'il faut absolument une réunion avec tous les acteurs concernés et une mise à plat de la question pédagogique. En revanche, sur la question du budget, tout le monde est concerné puisque c'est le conseil d'administration qui vote le budget et qu'aujourd'hui, les principaux contributeurs sont présents et pour la question des locaux, la présence de Madame Hélène Sanglier, directrice du CRR de Rennes est importante.

La présidente poursuit en disant que la loi ne permet pas de remettre la clef du bâtiment à un étudiant pour accéder aux locaux et faire ses répétitions. Il faut impérativement engager un gardien pour faciliter l'accès des

étudiants aux locaux. De plus, il y a un problème de sécurité qui se pose car il y a eu quelques soucis par le passé, à l'intérieur des bâtiments occupés par Le Pont Supérieur.

Hélène Sanglier affirme qu'on est dans la même situation, puisque des professeurs du conservatoire aimeraient également pouvoir venir répéter le dimanche ou le samedi. Mais, la configuration des locaux n'est pas de nature à faciliter l'accès en toute autonomie via un système de badge. Elle indique : "On a des freins techniques, réglementaires relatifs à la sécurité. Il faut savoir que lors des premiers jours de grèves, ce sont les cadres du conservatoire qui ont assuré l'accueil, mais vite retoqués par les organisations syndicales car on n'a pas le droit de remplacer un agent absent pour motif de grève. Toutefois, il a été convenu avec Le Pont Supérieur que quelqu'un soit positionné à l'arrière du bâtiment pour permettre aux étudiants d'entrer puisque nous ne pouvons pas garantir l'accueil."

Elle poursuit "on a eu hier une intrusion de trois jeunes dont l'un est armé. On constate de plus en plus des phénomènes de toxicomanes qui rentrent dans le bâtiment et aussi de rodéos avec des engins motorisés. Un véritable problème de sécurité qu'il ne faut pas négliger et cela justifie aussi quelque part le fait qu'on n'ouvre pas si facilement. On essaie d'avoir des gens responsables et en capacité de pouvoir réagir s'il se passe quelque chose au sein du bâtiment."

Stéphanie Carnet revient sur les propos d'Hélène Sanglier par rapport aux problèmes de délinquance que rencontre ce quartier et ajoute qu'elle a eu un échange avec le directeur du Triangle où les mêmes situations surviennent, mais ce n'est pas la DRAC qui s'en occupe. Le lien a été établi avec la police nationale.

Hélène Sanglier, complète qu'à ce stade, il n'y a pas d'horaires d'ouverture les dimanches, mais désormais quatre nocturnes sont organisées sur les deux sites rue Hoche et au Blosne, où les étudiants peuvent venir travailler jusqu'à 22h dans la limite des salles disponibles.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que Le Pont Supérieur prend à sa charge tout au long de l'année des agents de sécurité sur les soirs où il n'y pas d'agent de la Ville de Rennes. C'est-à-dire deux soirs par semaine et avec des compléments sur d'autres périodes notamment les concours d'entrée. Cette question de l'accueil en autonomie pour les étudiants du Pont Supérieur est travaillé en dialogue autant que possible effectivement avec Hélène Sanglier, mais aussi avec deux interlocutrices de la direction culture de la Ville de Rennes à qui elle a suggéré des solutions en termes de sureté du bâtiment et pour que l'EPCC puisse continuer sa mission de service public d'enseignement supérieur.

Marc Clériver indique que malgré les mouvements de grève, des dispositions sont prises pour que les étudiants puissent venir travailler dans les locaux, la sécurité étant assurée par un agent formé SSIAP. Pour ce qui est de la question pédagogique, il convient que les locaux et leur accès ne sont pas toujours idéal. Cela n'empêche cependant pas la concertation pédagogique au sein du conseil pédagogique musique : celui-ci s'est réuni déjà quatre fois depuis le mois de septembre 2022 complété par sept réunions d'informations. Ces temps d'échanges et de concertation sont les espaces privilégiés pour échanger sur l'organisation pédagogique et répondre aux interrogations. Marc Clériver ajoute qu'il a été transparent pour expliquer que Le Pont Supérieur respecte le cadre réglementaire fixé par le ministère de la Culture notamment le dernier arrêté quant à la composition de jury. "Nous essayons chaque année de faire en sorte que l'avis des intervenants vacataires (258 intervenants musique pour l'année 2022) puisse être pris en compte dans le respect du budget prévu."

Béatrice Macé précise qu'elle partage les constats sur les problèmes de sécurité lié au site du Blosne, mais puisque que la DRAC n'est pas propriétaire des locaux, elle ne peut pas intervenir.

Catherine Lefaix-Chauvel précise, qu'en tant que directrice générale, elle accompagne l'équipe autour de Marc Clériver et est le garant des décisions mises en œuvre notamment par rapport au cadre réglementaire ; Elle félicite le travail qui a été fait notamment en ce qui concerne les nouvelles modalités d'organisation des concours qui bien entendu sont en conformité avec la composition de jury exigée par l'arrêté ministériel. Le concours d'entrée 2023-2024 est réduit à trois jours alors qu'il y a de cela un an, il durait trois semaines. Les économies dégagées serviront à financer d'autres postes de dépenses au profit des étudiants, l'insertion professionnelle par exemple.

La Présidente du conseil d'administration du Pont Supérieur, Françoise Rubellin clôt le CA.  
La séance est levée à 12 heures.

\*\*\*